



Se préparer à l'ASSR

publié le 21/03/2019

Comme tous les ans les élèves de 5e et de 3e passeront bientôt l'**ASSR**, l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière.

- **L'ASSR 1** est obligatoire pour pouvoir conduire un cyclomoteur (il faudra également passer une épreuve pratique dans une auto-école pour obtenir le permis AM ex BSR).
- **L'ASSR 2** est obligatoire pour commencer l'apprentissage de la conduite accompagnée d'un véhicule à moteur ou pour s'inscrire à l'examen du permis de conduire.

Vous trouverez tous les renseignements sur les **ASSR** et le **BSR** en cliquant sur ce [lien](#).

Nous vous conseillons de vous entraîner pour les épreuves, en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.